



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction des Services du Cabinet
Service interministériel de défense et
protection civiles

Gap, le 07 novembre 2018

Affaire suivie par : Rémi Alberti
Téléphone : 04.92.40.48.00
Courriel : remi.alberti@hautes-alpes.gouv.fr

Relevé de conclusions **Audioconférence Glissement de terrain Haut-Guil** **07 novembre 2018**

Suivi du glissement :

RTM, CD 05, CCGQ: Moyens de surveillance actuellement restreints. Les capteurs de débit du Guil ont montré des pics de débit à 5 et 6 m³/s suite aux fortes précipitations. Le clinomètre Ouest ne montre aucun signe d'évolution. Période d'activité toujours réduite, semblable à la position de l'an dernier à la même période.

- Relance de la CCGQ vers SAGE pour la production des éléments relatifs au redimensionnement du dispositif d'alerte et de surveillance. Les éléments devraient arriver pour cet après-midi.
- La CCGQ a terminé l'abattage du cordon boisé et se rapproche du RTM pour déterminer de nouveaux repères d'observation du glissement.
- La CCGQ précise que les sondages sont terminés, les inclinomètres et piezomètre posés, ce qui permettra une restitution du rapport final avant Noël.
- il est rappelé le souhait d'établir l'alimentation électrique de certains éléments de surveillance en concertation avec le CD 05, ce qui est accepté.

Météo : Alternance de perturbations faibles, à la limite pluie neige élevée (de 1800m vers 2200m en fin de période), puis temps plus sec à partir de dimanche.

Circulation et Point d'avancement sur les travaux

- Reprise des travaux après un ralentissement dû aux intempéries et nettoyage des coulées de boues et éboulements sur la route provisoire. Le CD 05 met tous les moyens en œuvre pour terminer les lacets avant l'hiver afin d'améliorer la viabilité hivernale de l'itinéraire, mais l'avancée du chantier demeure soumise aux aléas climatiques.
- 1 km de paroi clouée a pu déjà être posée.
- Réglage des feux pour supprimer le décalage d'une à deux minutes constaté.
- Réflexion de la commune d'Abriès sur la mise en place de navettes chaînées hivernales afin d'aider au franchissement de la route en cas d'intempéries cet hiver, dans le cas où les lacets ne pourraient être terminés.